



## **AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Paris, le 19 mai 2015

**Rubis annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 133,6 millions d'euros.**

- Prix de souscription : 48 € par action nouvelle (soit une décote de 22,99% par rapport au cours de clôture du 18 mai 2015 diminué du dividende qui sera proposé à l'assemblée générale du 5 juin 2015)
- Parité de souscription : 1 action nouvelle pour 14 actions existantes
- Période de souscription : du 21 mai au 4 juin 2015 inclus

L'augmentation de capital a vocation à contribuer partiellement au refinancement des dernières acquisitions et des investissements en cours dont le montant total engagé s'élève à près de 600 millions d'euros.

Ces acquisitions et développements sont d'ores et déjà financés par la capacité d'autofinancement, par les lignes de crédits confirmées et par le recours à la trésorerie disponible du Groupe. Toutefois, afin de respecter sa discipline financière et de se donner les moyens de saisir de nouvelles opportunités d'expansion, Rubis a décidé de renforcer ses capacités financières au travers de la présente opération dont le produit d'émission représente environ 20% des montants engagés.

Ainsi, à l'issue de l'opération envisagée, Rubis disposera d'une situation financière particulièrement solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités.

### **Principales modalités de l'augmentation de capital**

- Chaque actionnaire de Rubis recevra le 21 mai 2015 un droit préférentiel de souscription (DPS) par action enregistrée comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable du 20 mai 2015.
- La souscription d'actions nouvelles sera réalisée à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle au prix de 48 € pour 14 actions existantes. 14 DPS permettront de souscrire une action nouvelle Rubis au prix de 48 €. A titre indicatif, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription calculée sur la base du cours de clôture de l'action Rubis du 18 mai 2015 diminué du dividende qui sera proposé à l'assemblée générale du 5 juin 2015 est de 0,96 euro. Le prix de souscription fait ainsi apparaître une décote de 22,99% par rapport au cours de clôture de l'action Rubis du 18 mai 2015 diminué du dividende qui sera proposé à l'assemblée générale du 5 juin 2015 et de 21,79% par rapport au cours théorique ex-droit.
- En cas de souscription intégrale, l'augmentation de capital entraînerait la création de 2 784 092 actions nouvelles.
- Les demandes de souscription à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.
- Durant la période de souscription, les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0012735363.

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

- Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 4 juin 2015 à la clôture de la séance de bourse.
- L'offre sera ouverte au public uniquement en France.
- Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et confèreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.
- Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris à compter du 15 juin 2015 sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000121253).
- Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital avant l'émission et qui ne participerait pas à l'émission, détiendrait 0,93% du capital après l'émission.
- L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l'émission.

### **Intention de souscription des principaux actionnaires**

Les sociétés GIMD, Orfim, les commandités, les gérants et des membres du conseil de surveillance qui détiennent directement ou indirectement 12,5% du capital, ont déclaré leur intention de souscrire à l'augmentation de capital pour un montant global de 15,3 millions d'euros, dont 14,8 millions d'euros à titre irréductible et 0,5 million d'euros à titre réductible, soit 11,5% du montant de l'émission.

### **Calendrier indicatif**

- 21 mai 2015 : ouverture de la période de souscription
- 4 juin 2015 : clôture de la période de souscription
- 11 juin 2015 : annonce du résultat de l'émission
- 15 juin 2015 : règlement / livraison des actions nouvelles et admission des actions nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

### **Conseil, Chefs de file, Teneurs de Livre et centralisation de l'opération**

- Conseil de Rubis : Sodica ECM (groupe Crédit Agricole)
- Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé : BNP PARIBAS
- Chefs de File et Teneurs de Livre Associés :
  - . Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
  - . HSBC
  - . Société Générale Corporate & Investment Banking

La centralisation de l'opération est assurée par CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

## **Mise à disposition du public**

Le prospectus, constitué (i) du document de référence de Rubis déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0458 (le « **Document de Référence** ») (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 15-205 en date du 19 mai 2015 (la « **Note d'Opération** ») est disponible, sur demande et sans frais, auprès de la société (105 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris) sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de la société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr)).

Rubis attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

## **A propos de Rubis**

Rubis est un opérateur international indépendant, spécialisé dans le stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), à travers Rubis Terminal, et dans la distribution de produits pétroliers (réseaux de stations-service, fioul aviation, marine, GPL, bitumes, lubrifiants, négoce), à travers Rubis Energie.

- Entre 2011 et 2014, le résultat net part du Groupe a augmenté de 64%, passant de 72 millions d'euros à 118 millions d'euros.
- Grâce à sa croissance organique et aux opérations de croissance externe en cours, Rubis poursuit son fort développement en Europe, en Afrique et aux Caraïbes.
- Rubis a su intégrer de nombreuses acquisitions depuis dix ans et a démontré sa faible exposition au cycle conjoncturel.
- Le modèle Rubis a montré sa capacité de résistance à des fortes volatilités des paramètres externes : changes, climat, prix des matières premières.
- Les restructurations dans le secteur du raffinage en Europe et les cessions d'actifs de distribution de la part des majors pétrolières créeront de nouvelles opportunités de développement pour Rubis.
- Rubis entend poursuivre sa politique dynamique en termes de croissance du dividende unitaire, lequel est passé de 1,67 € (montant versé en juin 2012) à 2,05 € (montant proposé à l'assemblée du 5 juin 2015).
- Sur le premier trimestre 2015, l'activité en volume du Groupe a enregistré une croissance de 18% (+8% à périmètre constant).

Rubis est une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.  
(Code ISIN : FR0000121253 / RUI.)

## **CONTACTS**

### **Rubis**

Monsieur Bruno KRIEF  
Directeur Général Finance  
Téléphone : + 33 (0)1 44 17 95 95  
e-mail : [rubis@rubis.fr](mailto:rubis@rubis.fr)

### **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives qui reposent sur les plans et projections du management de Rubis. Ces déclarations prospectives sont par leur nature soumises à des incertitudes et des risques (dont ceux décrits dans le document de référence de la société déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0458). La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels diffèrent significativement des projections, objectifs et attentes exprès ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont faites uniquement à la date du présent communiqué et Rubis n'est soumise à aucune obligation d'actualiser ou de modifier les informations contenues dans ce document en raison d'évènements futurs, de nouvelles informations ou autrement, à l'exception des cas où la loi en dispose autrement.

### **Avertissements**

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Rubis.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Rubis des actions et droits préférentiels de souscription ne peut être diffusée au public d'un pays au sein duquel il existe une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Hors de France, aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un pays au sein duquel de telles démarches seraient requises. L'émission des droits préférentiels de souscription ou la souscription des actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Rubis n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par quiconque de ces restrictions.

### ***Espace économique européen***

L'offre est ouverte au public uniquement en France.

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus autres que la France (les « **Etats membres** »), aucune action n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus au sein d'un des Etats membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- à moins de 100 ou, si l'Etat membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par Etat membre ; ou
- dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « **offre au public de titres** » dans un État membre signifie toute communication adressée à des personnes physiques ou morales, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, permettant à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré, (ii) l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre

2010.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

### ***Royaume-Uni***

Le présent communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des *investment professionals* répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** ») ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du *Service Financial Market Act 2000*) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (les personnes mentionnées aux (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »).

Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement lié au présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Services Authority* ou par toute autre autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000*.

### ***Etats-Unis***

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *Securities Act*. Rubis n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

### ***Canada, Australie et Japon***

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Japon et, sous réserve de certaines exceptions, au Canada et en Australie.

### ***Australie***

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de valeurs mobilières qui nécessiterait la publication d'informations au titre du *Corporations Act* de 2001 australien (le « **Corporations Act** »). Le présent document ne constitue pas un « *disclosure document* » au sens du *Corporations Act* ou plus généralement du droit australien et aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de le déposer ou l'enregistrer auprès de la *Australian Securities and Investments Commission*. Toute offre relative à la vente ou l'achat de valeurs mobilières ou de produits financiers, en relation avec le présent document, est destinée à constituer une offre qui n'exige pas de publication d'informations à l'intention des investisseurs, conformément à la Partie 6D.2 ou la Partie 7.9 du *Corporations Act*.

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

### Visa n° 15-205 en date du 19 mai 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés.

Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention «sans objet».

Section A – Introduction et avertissements		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus</b>	Sans objet.
Section B – Emetteur		
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial</b>	Rubis (la « <b>Société</b> » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « <b>Groupe</b> »).
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Siège social : 105, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris,</li><li>- Forme juridique : Société en commandite par actions,</li><li>- Droit applicable : Droit français,</li><li>- Pays d'origine : France.</li></ul>
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	<p>Rubis est un opérateur international indépendant spécialisé dans l'aval pétrolier et chimique. Il intervient principalement dans les deux domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le stockage de produits liquides industriels (produits pétroliers, chimiques et agro-alimentaires) à travers sa filiale <i>Rubis Terminal</i>.</li><li>- la distribution de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés) et de produits pétroliers à travers <i>Rubis Energie</i>.</li></ul>

<b>B.4</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b>	<p><i>- Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2014</i></p> <p>Depuis le 31 décembre 2014, Rubis a signé deux protocoles d'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le 5 février 2015, Rubis a signé un protocole pour acquérir 100% du capital de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers). Premier opérateur local avec un réseau comprenant 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La SRPP contrôle la totalité des installations logistiques d'approvisionnement de l'île de La Réunion. Pour Rubis, cette acquisition représentera un renforcement de son activité dans l'Océan Indien (Madagascar, Comores, Afrique australe), en l'élargissant à l'activité de distribution de différents produits pétroliers, avec l'avantage d'une logistique intégrée.</li></ul> <p>En 2014, la SRPP a réalisé un chiffre d'affaires de 250 M€. L'application du décret de février 2014, réglementant les prix et marges du secteur pétrolier, conduit la SRPP à dégager un résultat brut d'exploitation normatif de l'ordre de 22 M€. La réalisation définitive de cette acquisition, dont le prix est de 98 M€, reste soumise à l'accord de l'autorité de la concurrence.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le 13 mars 2015, Rubis a signé un protocole pour acquérir le groupe Eres, un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement-transport-logistique-distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest. Avec de fortes implantations logistiques (dépôts d'importation) au Sénégal, au Togo et au Nigéria, Eres est un opérateur leader, actif dans toute cette région. Eres contrôle l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis l'achat du bitume en raffineries, le transport maritime, le stockage terrestre massif, jusqu'à l'acheminement du produit par camions aux clients finaux. Eres a réussi à construire un très solide fonds de commerce régional grâce à sa technicité et à la qualité de sa logistique intégrée (transports maritime, terrestre et stockages massifs). Cette acquisition significative s'inscrit dans la ligne stratégique du Groupe : un produit de niche, commercialisé sur des marchés structurellement importateurs, où la composante transport-logistique est essentielle pour maintenir durablement un avantage compétitif ainsi que la qualité du service aux clients finaux, comprenant principalement les contractants routiers internationaux.</li></ul> <p>En 2014, le chiffre d'affaires d'Eres est estimé à 550 M\$, pour un résultat brut d'exploitation estimé de 72 M\$ et une capacité bénéficiaire proforma d'environ 8% du chiffre d'affaires. Eres a commercialisé près de 400 000 tonnes de bitumes et d'émulsions en 2014 auxquels s'ajoute du gazole pour les marchés de la zone.</p> <p>La transaction prévoit l'acquisition immédiate de 75% du capital, suivi d'un complément de prix échelonné et du rachat du solde de 25% du capital dans 3 ans, selon les modalités suivantes : Rubis déboursa 315 M\$ pour 75% du capital et la totalité du besoin en fonds de roulement. Le paiement complémentaire, d'un montant maximum de 120 M\$ en fonction des résultats d'Eres, sera échelonné sur 3 ans. Enfin, le rachat du solde de 25% du capital interviendra dans 3 ans, à des conditions également indexées sur les résultats d'Eres.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du protocole d'acquisition signé par Rubis le 22 septembre 2014 portant sur 50% du capital la SARA appartenant à TOTAL, l'actionnaire SOL a exercé ses droits de préemption. Rubis, déjà actionnaire à hauteur de 35,5% de la SARA devrait donc détenir à l'issue de la transaction 71% du capital, SOL détenant le solde du capital.</p> <p>La SARA, qui évolue dans un environnement de prix et de rentabilité administrés par voie de décret, constitue un outil de raffinage et de logistique au cœur du dispositif pétrolier dans la zone des Antilles et Guyane françaises, où Rubis est présent en distribution de différents fiouls, de GPL, de carburants aviation, de bitumes et de lubrifiants.</p> <p>Ce rachat viendra consolider la position de Rubis dans cette zone et accroître la complémentarité logistique et d'approvisionnement avec ses opérations réalisées dans l'ensemble de la zone Caraïbes. Dans la continuité, Rubis restera engagé à faire de la SARA</p>
------------	---	--

		<p>un outil industriel performant investissant en matériel et en compétences.</p> <p>En 2014, le chiffres d'affaires de la SARA s'élève à 734 M€ pour un résultat brut d'exploitation de 60 M€. Cette acquisition de 35,5% du capital de la SARA, d'un montant de 46 M€, ayant fait l'objet d'une notification, est soumise à l'examen et accord préalable des autorités de la concurrence.</p> <p><u>- Informations sur le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2015</u></p> <p>Sur le premier trimestre 2015, les deux pôles d'activité du Groupe ont enregistré une bonne performance avec un indicateur de croissance synthétique en volume de + 18%, mesurant l'évolution des volumes en distribution finale chez Rubis Énergie et des recettes stockage chez Rubis Terminal (tous dépôts). À périmètre constant cet indicateur est ramené à + 8%.</p> <p>Le chiffre d'affaires consolidé atteint 634 M€ (- 5%), conjuguant les effets de la baisse des prix des produits pétroliers (- 53% en US\$) - sans effet sur la rentabilité - et de l'extension du périmètre d'activité (Portugal et Suisse). À périmètre constant, le chiffre d'affaires est en retrait de 11%.</p> <p>L'évolution de l'activité sur la période appelle les commentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les volumes de Rubis Énergie enregistrent une croissance de 22% (+ 7% à périmètre constant). Ils se comparent à un premier trimestre 2014 affecté par des conditions climatiques particulièrement défavorables et intègrent l'accroissement du périmètre lié aux acquisitions dans la zone Europe (Portugal et Suisse).</li> </ul> <p>La poursuite du reflux des prix pétroliers par rapport au quatrième trimestre 2014 (cotations propane en euro en retrait de 15%) a permis de générer une configuration de marge unitaire favorable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rubis Terminal poursuit sa croissance, avec une augmentation de ses recettes stockage de 9% - périmètre sous gestion, prenant en compte l'ensemble des dépôts à 100% - marquées par une hausse des recettes <i>pétrole</i> en France, de l'activité <i>chimie</i> en Europe du Nord (+ 4%) et des recettes du terminal de Ceyhan en Turquie (+ 182%).</li> </ul>																											
<b>B.5</b>	<b>Groupe auquel l'émetteur appartient</b>	La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant au 31 décembre 2014, 56 filiales et participations.																											
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires au 19 mai 2015</b>	<table border="1" data-bbox="264 1574 1142 1917"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions et de droits de vote *</th> <th>% du capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD)</td> <td align="right">2 025 728</td> <td align="right">5,20%</td> </tr> <tr> <td>Orfim</td> <td align="right">1 996 998</td> <td align="right">5,12%</td> </tr> <tr> <td>Associés Commandités et Gérants</td> <td align="right">807 770</td> <td align="right">2,07%</td> </tr> <tr> <td>Membres du Conseil de Surveillance</td> <td align="right">73 680</td> <td align="right">0,19%</td> </tr> <tr> <td>FCP Rubis Avenir</td> <td align="right">479 561</td> <td align="right">1,23%</td> </tr> <tr> <td>Autocontrôle</td> <td align="right">5 599</td> <td align="right">0,01%</td> </tr> <tr> <td><b>Public</b></td> <td align="right"><b>33 587 956</b></td> <td align="right"><b>86,17%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td align="right"><b>38 977 292</b></td> <td align="right"><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>* A la connaissance de la Société</p>	Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote *	% du capital	Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD)	2 025 728	5,20%	Orfim	1 996 998	5,12%	Associés Commandités et Gérants	807 770	2,07%	Membres du Conseil de Surveillance	73 680	0,19%	FCP Rubis Avenir	479 561	1,23%	Autocontrôle	5 599	0,01%	<b>Public</b>	<b>33 587 956</b>	<b>86,17%</b>	<b>Total</b>	<b>38 977 292</b>	<b>100%</b>
Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote *	% du capital																											
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD)	2 025 728	5,20%																											
Orfim	1 996 998	5,12%																											
Associés Commandités et Gérants	807 770	2,07%																											
Membres du Conseil de Surveillance	73 680	0,19%																											
FCP Rubis Avenir	479 561	1,23%																											
Autocontrôle	5 599	0,01%																											
<b>Public</b>	<b>33 587 956</b>	<b>86,17%</b>																											
<b>Total</b>	<b>38 977 292</b>	<b>100%</b>																											



<p><b>B.7</b></p>	<p><b>Informations financières historiques sélectionnées (en normes IFRS)</b></p> <p><i>- Eléments d'activité et de résultats consolidés de Rubis :</i></p> <table border="1" data-bbox="258 387 829 506"> <thead> <tr> <th>En M€</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>2 756</td> <td>2 790</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel courant</td> <td>162</td> <td>167</td> </tr> <tr> <td>Résultat net part du groupe</td> <td>105</td> <td>118</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>- Eléments de structure financière consolidée de Rubis :</i></p> <table border="1" data-bbox="258 645 829 732"> <thead> <tr> <th>En M€</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Endettement financier net</td> <td>267</td> <td>307</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres</td> <td>1 164</td> <td>1 321</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>- Répartition du chiffre d'affaires de Rubis :</i></p> <table border="1" data-bbox="258 871 829 1046"> <thead> <tr> <th>En%</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rubis Energie Caraïbes</td> <td>64,1%</td> </tr> <tr> <td>Rubis Energie Europe</td> <td>18,8%</td> </tr> <tr> <td>Rubis Terminal</td> <td>11,3%</td> </tr> <tr> <td>Rubis Energie Afrique</td> <td>5,8%</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table>		En M€	2013	2014	Chiffre d'affaires	2 756	2 790	Résultat opérationnel courant	162	167	Résultat net part du groupe	105	118	En M€	2013	2014	Endettement financier net	267	307	Fonds propres	1 164	1 321	En%	2014	Rubis Energie Caraïbes	64,1%	Rubis Energie Europe	18,8%	Rubis Terminal	11,3%	Rubis Energie Afrique	5,8%	<b>Total</b>	<b>100%</b>
En M€	2013	2014																																	
Chiffre d'affaires	2 756	2 790																																	
Résultat opérationnel courant	162	167																																	
Résultat net part du groupe	105	118																																	
En M€	2013	2014																																	
Endettement financier net	267	307																																	
Fonds propres	1 164	1 321																																	
En%	2014																																		
Rubis Energie Caraïbes	64,1%																																		
Rubis Energie Europe	18,8%																																		
Rubis Terminal	11,3%																																		
Rubis Energie Afrique	5,8%																																		
<b>Total</b>	<b>100%</b>																																		
<p><b>B.8</b></p>	<p><b>Informations financières Pro Forma clés sélectionnées</b></p>	<p>Sans objet.</p>																																	
<p><b>B.9</b></p>	<p><b>Prévision ou estimation de bénéfice</b></p>	<p>Sans objet.</p>																																	
<p><b>B.10</b></p>	<p><b>Réserves sur les informations financières historiques</b></p>	<p>Sans objet.</p>																																	
<p><b>B.11</b></p>	<p><b>Fonds de roulement net</b></p>	<p>Le fonds de roulement net du Groupe, avant augmentation de capital objet du Prospectus, est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.</p>																																	
<p><b>Section C – Valeurs mobilières</b></p>																																			
<p><b>C.1</b></p>	<p><b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles</b></p>	<p>Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Code ISIN FR0000121253.</p>																																	
<p><b>C.2</b></p>	<p><b>Devise d'émission</b></p>	<p>Euros.</p>																																	

<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / valeur nominale des actions</b>	2.784.092 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	Les actions nouvelles porteront jouissance courante. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	Sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, dès leur émission prévue le 15 juin 2015, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000121253).
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	Rubis entend poursuivre sur le long terme une politique active de distribution du dividende unitaire, étant rappelé que, sur les 10 dernières années, la croissance annuelle moyenne du dividende par action a atteint 11%.
<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques propres au Groupe et à son activité, qui incluent notamment les principaux risques suivants :  <u>- Risques afférents à la Société</u>  Les principaux risques sont les risques environnementaux et industriels liés à la nature des produits manipulés (hydrocarbures, GPL et produits chimiques). Rubis a mis en place des méthodes, outils et procédures visant à identifier et prévenir ces risques. Les autres risques sont des risques de marchés (taux de change et taux d'intérêts), de variation des prix du produit, climatiques, juridiques et politiques.  <u>- Risques afférents aux acquisitions</u>  Ces risques dépendent essentiellement des difficultés ou retards liés à l'intégration des acquisitions par le Groupe et notamment de la mise en place de systèmes d'informations.
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux actions nouvelles</b>	Les principaux facteurs de risque liés aux actions nouvelles figurent ci-après :  • Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;  • Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;  • Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>• Des ventes d’actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s’agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s’agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l’action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>• En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;</li> <li>• L’émission ne fait pas l’objet d’un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d’acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l’émission.</li> </ul>
<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l’émission et estimation des dépenses totales liées à l’émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit brut de l’augmentation de capital : 133.636.416 euros.</li> <li>- Estimation des dépenses liées à l’augmentation de capital : environ 1,3 million d’euros.</li> <li>- Produit net estimé de l’augmentation de capital : environ 132,3 millions d’euros.</li> </ul>
<b>E.2a</b>	<b>Raison de l’offre / utilisation du produit de l’émission / montant net maximum estimé du produit de l’augmentation de capital</b>	<p>Les acquisitions en cours (Eres, SRPP, SARA), s’ajoutant aux investissements courants de l’exercice 2015 et à ceux relatifs aux terminaux d’Anvers et Rotterdam, représentent un total d’environ 600 millions d’euros. Ces besoins de financement sont d’ores et déjà couverts par le cash-flow de l’exercice, les lignes de crédits confirmées et le recours à la trésorerie disponible de Rubis.</p> <p>Toutefois, pour respecter sa discipline financière et se donner les moyens de saisir de nouvelles opportunités d’expansion, Rubis a décidé de renforcer ses moyens financiers au travers de la présente augmentation de capital dont le produit d’émission représente environ 20% des montants engagés.</p>
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l’offre</b>	<p><b>Prix de souscription des actions nouvelles</b></p> <p>48 euros par action (2,5 euros de valeur nominale et 45,5 euros de prime d’émission).</p> <p>Il représente une décote faciale de 23% par rapport au cours de clôture de l’action Rubis le jour de bourse précédant le visa de l’AMF sur le Prospectus minoré du dividende par action qui sera proposé à l’assemblée générale mixte du 5 juin 2015 (62,33 euros au 18 mai 2015), et une décote de 21,8% par rapport à la valeur théorique de l’action ex droit minorée du dividende par action qui sera proposé à l’assemblée générale mixte du 5 juin 2015.</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription</b></p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux porteurs d’actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l’issue de la journée comptable du 20 mai 2015, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription,</li> <li>• aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</li> </ul>

		<p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour 14 actions existantes possédées. (14 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire une action nouvelle au prix de 48 euros par action) ;</li><li>• et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li></ul> <p>Les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables à compter du 21 mai 2015 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN : FR0012735363.</p> <p><b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>0,96 euro (sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 18 mai 2015 minoré du dividende par action qui sera proposé à l'assemblée générale mixte du 5 juin 2015, soit 62,33 euros).</p> <p><b>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance</b></p> <p>Les sociétés GIMD, Orfim, les commandités, les gérants et les membres du conseil de surveillance qui détiennent directement ou indirectement 12,5% du capital, ont déclaré leur intention de souscrire à l'augmentation de capital pour un montant global de 15,3 millions d'euros, dont 14,8 millions d'euros à titre irréductible et 0,5 million d'euros à titre réductible, soit 11,5% du montant de l'émission.</p> <p><b>Garantie</b></p> <p>La présente émission ne fait pas l'objet de garantie. Il est précisé que la non-réalisation de l'émission ne remet pas en cause les acquisitions en cours (Eres, SRPP, SARA).</p> <p><b>Pays dans lesquels l'offre sera ouverte</b></p> <p>L'offre sera ouverte au public en France.</p> <p><b>Restrictions applicables à l'offre</b></p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment du 21 mai au 4 juin 2015 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 4 juin 2015 à la clôture de la séance de bourse.</p>
--	--	--

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

		<p><b>Calendrier indicatif de l'augmentation de capital</b></p> <p>19 mai 2015      Visa de l'AMF sur le Prospectus.</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>20 mai 2015      Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.</p> <p>21 mai 2015      Publication du résumé du Prospectus dans la presse nationale.</p> <p>Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.</p> <p>4 juin 2015      Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>11 juin 2015      Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.</p> <p>Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>15 juin 2015      Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.</p> <p>Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.</p>
<p><b>E.4</b></p>	<p><b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b></p>	<p>Le Conseil, le Coordinateur Global Chef de file et Teneur de livre associé, les Chefs de file et Teneurs de livre associés, et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Rubis dispose de conventions de "ligne de capital" mise en place avec BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank lui garantissant des augmentations de capital successives pour un nombre cumulé maximum de 2.440.000 actions, à un prix de souscription faisant ressortir, au moment de chaque émission, une décote de 4% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action des 3 séances de bourse précédant sa fixation. Ces conventions, d'une durée de 40 mois, ont été mises en place le 17 juillet 2013 sur délégation de l'assemblée générale du 7 juin 2012.</p> <p>Par ailleurs, la Société a conclu un contrat de direction avec BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC et Société Générale en date du 19 mai 2015 dans le cadre de la présente opération.</p>

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

<b>E.5</b>	<b>Personne ou entité offrant de vendre des actions / convention de blocage</b>	<b>Personne ou entité offrant de vendre des actions</b>  Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.  <b>Engagement d'abstention de la Société</b>  La Société s'engage sous réserve de certaines exceptions à ne pas émettre ou céder des actions de la Société, d'autres titres de capital pendant une période de 120 jours calendaires à compter de la date de visa sur le Prospectus. Cet engagement d'abstention s'applique également à la "ligne de capital".  Par ailleurs, afin de renforcer l'effet positif des acquisitions en cours sur le résultat par action, le Groupe a décidé de limiter à 50% l'utilisation de la "ligne de capital", diminuant ainsi de 2.440.000 à 1.220.000 le nombre cumulé maximum d'actions qui pourraient être émises dans le cadre de cette "ligne de capital" et qui seraient réparties sur 2015 (après l'engagement d'abstention) et 2016.
------------	---	--

<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de dilution</b>	<p><u>- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</u></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2014 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2014 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions autodétenues</i>) serait la suivante :</p>																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée <sup>(3)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td style="text-align: center;">33,38</td> <td style="text-align: center;">33,21</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.088.069 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(1)</sup></td> <td style="text-align: center;">34,09</td> <td style="text-align: center;">33,89</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.784.092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup></td> <td style="text-align: center;">34,33</td> <td style="text-align: center;">34,12</td> </tr> </tbody> </table>				Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	33,38	33,21	Après émission de 2.088.069 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(1)</sup>	34,09	33,89	Après émission de 2.784.092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup>	34,33	34,12
	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)																	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>																
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	33,38	33,21																
Après émission de 2.088.069 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(1)</sup>	34,09	33,89																
Après émission de 2.784.092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup>	34,33	34,12																
		<p><sup>(1)</sup> augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (diminuée des frais d'émission)</p> <p><sup>(2)</sup> augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (diminuée des frais d'émission)</p> <p><sup>(3)</sup> en cas d'exercice de la totalité des 600.280 options de souscription d'actions exerçables ou non et l'attribution des 270.711 actions de performance dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance, et avant prise en compte de l'émission des actions à émettre dans le cadre de la "ligne de capital", le prix d'émission n'étant pas connu (données au 31 décembre 2014)</p>																
		<p><u>- Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</u></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (<i>calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 19 mai 2015</i>) serait la suivante :</p>																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Participation de l'actionnaire (en%)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée <sup>(3)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td style="text-align: center;">1%</td> <td style="text-align: center;">0,95%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.088.069 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(1)</sup></td> <td style="text-align: center;">0,95%</td> <td style="text-align: center;">0,90%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.784.092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup></td> <td style="text-align: center;">0,93%</td> <td style="text-align: center;">0,89%</td> </tr> </tbody> </table>				Participation de l'actionnaire (en%)		Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,95%	Après émission de 2.088.069 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(1)</sup>	0,95%	0,90%	Après émission de 2.784.092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup>	0,93%	0,89%
	Participation de l'actionnaire (en%)																	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(3)</sup>																
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,95%																
Après émission de 2.088.069 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(1)</sup>	0,95%	0,90%																
Après émission de 2.784.092 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup>	0,93%	0,89%																
		<p><sup>(1)</sup> augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre</p> <p><sup>(2)</sup> augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre</p> <p><sup>(3)</sup> en cas d'exercice de la totalité des 569.621 options de souscription d'actions exerçables ou non, de l'attribution des 278.623 actions de performance dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance et de l'émission des 1.220.000 actions qui peuvent être émises dans le cadre de la "ligne de capital" (données au 19 mai 2015)</p>																

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

<b>E.7</b>	<b>Estimation des dépenses facturées aux investisseurs par l'émetteur</b>	Sans objet.
------------	---	-------------